L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. N° 83, rue des Chartres

NOUVELLE-ORLEANS : JEUDI MATIN, 2 SEPTEMBRE.

POUR PRÉSIDENT : **WINFIELD SCOTT.** *DE LA VIRGINIE.*

POUR VICE PRÉSIDENT : **WM. A. GRAHAM.** *DE LA CAROLINE DU NORD.*

ÉLECTEURS

Pour président et pour vice-président :

Premier District—JACQUES TOUTANT, de St-Bernard. (substitut, J. W. HULING, de Plaquemines.)

Second District—CHRETIEN ROSELIUS, d'Orléans. (substitut, CYPRIEN DUPOUY, d'Orléans.)

Troisième District—DUNCAN F. KENNER, de l'Ascension. (substitut, FERGUS GARDNER, de Jefferson.)

Quatrième District—GEO. W. WATTERSTON, de Lafourche. (substitut, R. J. BARROW, de Ouest-Feliciana.)

Cinquième District—ALEXANDRE DECLOUET, de St Martin. (substitut, J. K. ELGEE, des Rapides.)

Sixième District—JOHN RAY, de Ouachita. (substitut, D. F. BAYNARD, de Caddo.)

OPINION DE L'ABOLITIONISTE GIDDINGS SUR LE GÉNÉRAL SCOTT

Et le Programme Whig.

Je sais que l'on incline de déterminer notre libre-échange à soutenir le candidat whig à la prochaine présidence, qui, il a intérêt que je connaisse le parti qui a été désigné comme tel. Je n'aurais pas cependant aucune objection contre le général Scott plus que contre le candidat démocrate, lorsque il est vrai, il est engagé à maintenir les compromis et de la loi sur les esclaves fugitifs, DE LES EXÉCUTER AVANT QUE CELA DEPENDRA DE LUI. Mais quelle sera la ligne de succession à cet égard. Voter pour un candidat, c'est voter pour ses principes, c'est plus bien encore des doctrines qu'il a se engagées à tenir, c'est approuver par son jugement le programme qui a adopté. Pourquoi voterais-nous pour Scott du président à Pierce ? Je n'ai rien à dire contre les candidats en présence. Je représente seulement les doctrines de deux partis qui les ont nommés. Il y a une différence entre ces deux partis en ce sujet de la question de l'esclavage.

Les doctrines du parti whig, comme je l'ai démontré, le conservent ainsi que leur candidat à maintenir l'esclavage, le trafic des noirs, leur vente dans ce district et dans les territoires ; ils sont également prêts à exécuter et à faire exécuter la loi sur l'extradition des esclaves fugitifs, d'abandonner dans l'Union autant d'Etats à l'esclavage qu'en pourra forcer, dans le Nouveau Mexique et dans le territoire d'Utah, et même d'empêcher la discussion publique sur tous ces sujets.

CONTRASTE

Le Général Scott	M. Pierce.
Monsieur, je vais de la plus complète franchise avec vous. Je suis whig, et j'ai voté en faveur de Clay, en janvier de l'Union, en faveur du compromis, et j'approuve le compromis, et j'approuve la Cinquième Chambre du Général Scott.	*On m'a demandé si j'approuve la loi sur les esclaves fugitifs. J'répondis que non, que je l'abhorrais. Je ne voulais à la vérité de livrer un esclave. Cet, ici, les viole l'humanité et la loi de Dieu.* (Discours prononcé par M. Pierce à Manchester, N. H., le 3 janvier 1852.)

NOUVELLES TÉMOIGNAGES

Nous avions raison de dire l'autre jour que la mémoire de M. Pierce était peu fidèle et qu'entre sa parole pure et simple et le serment de M. Foss il n'était pas permis d'hésiter. De nouveaux témoignages viennent corroborer notre opinion. Dix huit personnes qui avaient assisté au meeting de New-Boston et avaient entendu le discours de M. Pierce ont déclaré sous serment que ce dernier a bien réellement tenu le langage qui lui est attribué. Voici quelques unes de ces déclarations.

Nous, Abraham Cochran, Salomon M. McCurdy et James McCurdy, citoyens de New-Boston, comté de Hillsborough, Etat de New-Hampshire, déclarons que nous étions présents à un meeting politique tenu dans cette ville le 3 de janvier 1852, et pendant lequel M. Pierce fit un discours public. Nous déclarons en outre que nous avons vu plus tard le rapport de son discours dans le *Monitor*, *Journal* et que nous avons cru considérer ce compte-rendu comme un fidèle tableau des observations de M. Pierce sur le question de l'esclavage. Notre attention avant été récemment appelée sur ce sujet, nous déclarons, après avoir consulté nos souvenirs, *que cette partie du rapport qui traite de l'esclavage et de la loi sur les esclaves fugitifs* est exact.

ABRAHAM COCHRAN.
SOLOMON MCCURDY.
JAMES MCCURDY.

Vient ensuite le certificat du juge :

Je Daniel Andrews, de New Boston, déclare que j'étais présent à un meeting politique tenu dans cette ville le 3 janvier 1852, et qu'à présence M. Franklin Pierce. J'ai vu le compte-rendu de discours de M. Pierce, fait par M. A. T. Foss, et j'ai considéré l'époque ce compte-rendu comme un rapport fidèle et exact du discours. Je n'ai entendu personne mettre en doute l'exactitude de ce compte-rendu ; et je ne crois pas devoir nécessaire de le contredire pour maintenir le crédit de M. Pierce auprès de ses amis de Sud.

DANIEL ANDREWS.

Certificat du juge :

Je, Cyrus W. Campbell, de la ville de Goffstown, comté de Hillsborough, Etat de New-Hampshire, déclare que je me trouvais à un meeting politique tenu à New-Boston le 2 janvier 1852. M. Pierce a harangué l'assemblée, et bien que je ne me rappelle pas ses propres expressions, je me souviens parfaitement qu'il a parlé de son dégoût pour la loi sur les esclaves fugitifs et je me souviens en outre que de retour chez lui il a dit à plusieurs personnes que *le général Pierce était aussi bon abolitioniste que moi.*

(C. W. CAMPBELL.)

Certificat du juge :

Je, Hobart McCallum de New Boston, etc., déclare que j'étais présent à un meeting politique tenu dans cette ville le 2 janvier 1852. M. Pierce prit la parole, et bien que je ne puisse rapporter ses propres expressions, je me souviens qu'il a exprimé si nettement contre les esclaves et la loi sur les esclaves fugitifs, que j'en ai alors vu et que je dis alors à plusieurs personnes que *le général Pierce était aussi haïssable à l'esclavage qu'aucun de nous.*

(RODNEY MCCULLUM.)

Certificat du juge :

Je, L. G. Griffin, de Pepperill, comté de Middlesex, Massachusetts, déclare que je me trouvais à New Boston, etc., le 3 janvier 1852, et que j'ai entendu les discours de M. Pierce. Je crois que ses réponses aux questions de M. Foss, Je me rappelle parfaitement avoir entendu M. Franklin Pierce dire qu'il se recollait *à la pensée de livrer un esclave, qu'il abhorrait la loi sur les esclaves fugitifs*, et employa d'autres expressions équivalentes au sujet de l'esclavage et de la loi sur les esclaves fugitifs.

(L. G. GRIFFIN.

Certificat du juge :

Je, Nathan Hale, de New Boston, etc., déclare que j'ai assisté à un meeting politique le 2 janvier 1852 et entendu M. Pierce parler de l'esclavage. Il a dit que l'esclavage était une calamité morale et comme d'une institution qui révoltait ses instincts.

NATHAN HALE.

Certificat du juge :

Souvent d'autres témoins, tels que MM. Robert Wallace, Wm. P. Warren, Sandy Smith, David Kelso, Charles M. Fisher, George W. Clark, Phineas Dodge, Jacob Baily, Samuel Dane, Stephen Whipple, etc. Quant à la réputation de M. Foss, le géographe, que les démocrates ont voulu ternir, le maire de Manchester déclare sous serment que c'est un citoyen intègre et honorable, un ecclésiastique plein de zèle et intelligence et de piété.

La question est maintenant jugée. Il n'est plus permis de douter que M. Pierce ait tenu à New Boston le langage répréhensible qu'on lui reproche et qu'il ne soit l'ennemi des institutions du sud.

Obsèques du général Lopez et des ses compagnons d'armes.

Un service funèbre a été célébré hier matin à la Cathédrale St Louis pour le repos de l'âme du général Lopez et de ceux de ses compagnons d'armes qui ont trouvé la mort à Cuba ; il y a un quart d'heure et sa voix retentissante semblait rappeler aux vivans chacune des sanglantes péripéties du drame lamentable dont la dernière scène a vu le supplice de Lopez.

Dans la nuance du cortège s'est formé rue du Canal et s'est mis en route vers huit heures dans l'ordre indiqué d'avance au programme. Plusieurs compagnies de milices précédées de sept ou huit officiers en grand uniforme ouvraient la marche, puis venait le char funèbre que suivaient un grand nombre de citoyens, les uns à pied, les autres à cheval et des détachements de toutes les compagnies de pompiers de la ville. Des torches enlaurées de draeaux en distances marquaient le cortège, et chaque délégation était précédée d'une bannière couverte d'un crêpe et d'un corps de musique exécutant des symphonies funèbres.

Cette manifestation des amis du général Lopez et des malheureuses victimes qui ont péri à Salsa Mondo en sont les traits de la citadelle d'Atarés a été extraordinaire imposante. Il y avait longtemps que nous n'avions vu un cortège aussi nombreux et aussi recueilli. Pas un chuchotement ne s'échappait des rangs. Chacun gardait une attitude pleine de gravité qui marchait dans le plus parfait silence. C'était bien réellement l'expression d'un deuil sincère et d'un deuil véritable.

La procession, après avoir parcouru les principales rues de la ville, s'est rendue à la Place Lafayette où plusieurs discours ont été prononcés.

NOUVELLES DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

LE COURRIER.—Ce journal est maintenant imprimé en caractères neufs. Nous le félicitons sincèrement sur cette amélioration et nous souhaitons à nos confrères, en dehors de la question politique, succès et prospérité.

Le Phare de New-York.

Le *Phare de New-York*, attribuant à tort à l'*Abeille* un article publié dans un autre journal de la Nouvelle-Orléans, a cru devoir nous mêler à un débat auquel nous sommes complètement étrangers. Nous prions nos confrères français de la cité impériale d'essayer les verres de leurs lunettes et de mieux lire le titre des journaux louisianais. Leur prose et leur appréciation de la politique américaine n'ont jamais été de notre part l'objet de la moindre critique. Nous comprenons à notre façon les intérêts de notre pays, sans nous préoccuper de la manière dont les auvrage le *Phare de New-York*. Nous tâcherons seulement fort obligés s'il veut désormais se borner à répondre aux journaux qui jugent à propos de discuter ses opinions.

BARBECUE.—C'est samedi le 11 de ce mois, et non le 8, comme nous croyons l'avoir dit dans un des précédens numéros, qu'aura lieu le grand barbecue whig de Jacksonville. Le bateau à vapeur *Opelika*, capitaine Grice, partira de l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain à neuf heures du matin, et sera de retour le même jour. Le prix du passage pour aller à Madisonville et revenir est fixé à $1.

AMBASSADEUR D'ANGLETERRE—M. JOSEPH R. INGERSOLL, de la Pennsylvanie, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis près le gouvernement de la Grande-Bretagne, en remplacement de M. Abbott Lawrence, qui a été rappelé à sa propre requête.

WASHINGTON.—L'honorable LORENZO BURROWS a refusé la place de directeur général des postes qui lui était offerte.

STYAMERS ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET VERA CRUZ—Les deux Chambres du Congrès ont voté le bill qui décrète l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre la Nouvelle-Orléans et les ports de Vera-Cruz et de Tampico. Il y aura trois départs dans le mois.

INCENDIE D'UN BRICK.—Le brick *McMain*, parti de New-York pour St Kitts, avec un chargement de provisions a été détruit par un incendie le 23 du mois dernier, à la hauteur de Sandy Hook.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Une forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Augusta, en Georgie, le 25 du mois dernier.—L'oscillation se dirigeait du Nord au Sud et le choc a été assez violent pour que les portes et les fenêtres se fermassent avec fracas.

CANADA.—L'ouverture du parlement canadien a eu lieu à Québec le 19 du mois dernier. Le gouvernement général et tous les grands dignitaires de la province étaient présens. Après l'élection du *speaker* les deux Chambres se sont ajournées.

BUENOS-AYRES. — Des nouvelles reçues à Baltimore confirment le bruit d'un coup d'Etat exécuté à Buenos-Ayres par le général Urquiza, président de la Confédération Argentine.

Congrès.

Séance du 23 août.

SENAT.—La correspondance relative aux lois Lobos est transmise au Senat par le Président.

Le bill des allocations civiles et diplomatiques est pris en considération et plusieurs amendements adoptés.

Le bill des ports et rivières est discuté ensuite jusqu'à la fin de la séance.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS — La séance s'ouvre par des discours politiques prononcés par MM. Campbell et Old.

Le bill relatif au transport de la malle par les vapeurs transatlantiques est pris en considération et adopté.

Le bill des phares occupe le reste de la séance.

Séance du 24.

SENAT.—Le bill des allocations civiles et diplomatiques est pris en considération et déposé provisoirement sur le bureau.

Le Senat délibère ensuite sur le bill des ports et rivières. Une motion de M. Dodge pour repousser les amendemens est rejetée, et le bill est adopté par 31 voix contre 17. Dix démocrates votent dans l'affirmative, et un whig (M. Dawson) dans la négative.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Le bill pour la sûreté des voyageurs sur les bateaux a vapeur est discuté et déposé provisoirement sur le bureau.

Le bill des phares est ensuite soumis à la Chambre.

MM Polk et Gibson échangent des injures. On se défie mutuellement, puis la séance est levée.

EUROPE

Nous avons reçu hier par la malle non-hausse de journaux européens apportés par l'*Atlantique*. Les nouveaux avis reçus par cet arrivage ont trait à un laps de quatre jours du vendredi 6 août pour Paris et jusqu'au 11 pour Liverpool.

Un décret de Louis Napoléon a autorisé à rentrer immédiatement en France MM. Creton, Duvergier de Hauranne, Chambolle, Thiers, de Rémusat, Jules de Lasteyrie, le général Laidet, et Antony Thouret.

Le décret du 9 janvier, en vertu duquel étaient éloignées momentanément les limit personnes ci-dessus désignées, comprenait en outre le général Changarnier, le général de Lamoricière, M. Baze, le général Le Flô, le général Bedeau, M. Pascal Duprat, M. Edgar Quinet, M. Victor Chauffour et M. Versigny.

La décret du 9 janvier, en vertu duquel étaient éloignées momentanément les limit personnes ci-dessus désignées, comprenait en outre le général Changarnier, le général de Lamoricière, M. Baze, le general Le Flô, le general Bedeau, M. Pascal Duprat, M. Edgar Quinet, M. Victor Chauffour et M. Versigny.

Le décret du 9 janvier, en vertu duquel étaient éloignées momentanément les limit personnes ci-dessus désignées, comprenait en outre le général Changarnier, le général de Lamoricière, M. Baze, le general Le Flô, le general Bedeau, M. Pascal Duprat, M. Edgar Quinet, M. Victor Chauffour et M. Versigny.

Outre un certain nombre de nominations judiciaires, le *Moniteur* contient aujourd'hui un décret, à la date du 4 août, portant que la session des conseils généraux pour la présente année s'ouvrira le 23 août et sera close le 7 septembre dans tous les départemens de la république, à l'exception du département de la Seine.

Le journal officiel publie aussi les deux notes qui suivent :

« C'est à tort, que plusieurs journaux ont annoncé qu'il n'y aurait pas de revue de la garde nationale le 15 août. Cette revue et la distribution des aigles seront, au contraire, comprises dans le programme et formeront un des épisodes les plus importans de la fête.

« Le gouvernement avait espéré que les gardes nationales des départemens auraient pu assister à cette cérémonie, mais leur organisation n'est pas encore assez avancée pour que cela soit possible. En conséquence, la garde nationale du département de la Seine sera seule convoquée à cette solennité, et les aigles seront remises par les autorités locales aux gardes nationales des départemens au fur et à mesure de leur organisation. »

—On lit dans la *Patrie* :

« La reine d'Angleterre a le projet de s'embarquer samedi à Douvres, et de se rendre à Anvers, en touchant à Sheerness. Les frégates de S. M. *Retribution*, du 18 canons ; la *Mégère*, de 16 ; le 7*gre*, de 16 ; l'*Odin*, de 16, le *Sampson*, de 6, et le *Bavarouda*, de 6, formeront l'escorte des yachts royaux. Le départ aura lieu samedi prochain, mercredi de Spithead à Cowes. S. A. R. la duchesse de Kent, et LL. AA. SS. le prince et la princesse de Hohenlohe quitteront lundi prochain l'île de Wight pour se rendre en France. »

—L'empereur de Russie a publié l'ordre de poursuivre judiciairement tous les Polonais qui ont pris part à la révolution de Hongrie, et, proprietairement, le séquestre à cet ainsi sur leurs biens.

—Le général de Lamoricière, ayant été forcé de quitter la Prusse, fixera son séjour à Hombourg.

—D'après les dernières nouvelles de Lisbonne du 29 juillet, la reine décréterait que toutes les personnes parties de Portugal pour aller porter des félicitations à don Miguel ne pourront pas rentrer dans le royaume avant deux ans.

—L'*Univers* publie la lettre suivante qui lui est adressée par l'évêque de Chartres :

« Monsieur le rédacteur en chef de l'*Univers*.

Chartres, 2 août 1852.

« Monsieur,

Je préliminaire que vous avez mis à mon vert sur les livres classiques m'a vivement touché. Qu'il reconnu vos sentiments, dont la la sinite et aussi vraie que vos talens sont incontestables. Mais les talents ne suffisent pas pour écrire avec precision et justesse sur des sujets qui demandent une longue étude, et qu'on a pu envisager sous des points de vue différents qu'ils présentent. Une mure réflexion et la lecture assidue d'une science lui notre a le tout et des vues qui échappent à ceux qui n'en prennent qu'une connaissance superficielle. On raconte au grand Conde la dureté d'une armée ancienne, et on lui demande s'avait de la gloire : Si Votre Altesse avait commandé cette flotte, cet échec aurait été compiacé par la plus brillante victoire. Le prince lui dit avec quelque vérité : Vous vous trouvez, monsieur, le compagnon point de la guerre maritime, et j'aurais vite battu comme cet amiral dont vous déplorez la défaite. Je ne vous blâme pas d'avoir loué de son état, lors de ses connaissances, voit parler ou agir, au temps sur tout, comme tout et causa beaucoup du mal par son langue grave et ses fausses erreurs. Le jugement le plus élevé et le plus permettant ne lui sert de rien. La science de la religion est la première et la plus étendue de toutes, demande une étude profonde et capable de traiter aux innombrables sophismes que les passions lont germer sur son passage. Ainsi, monsieur, combattre l'erreur, ce qui bouleverse les Etats, qui blesse la plus simple raison, qui outrage tous les sentiments de la nature, combattre les passions et les vices et tous les mauvais conseiller, mettre en respect les lois et la discipline de l'Eglise, dont les évêques sont seuls les gardiens et les interprètes. Vous étes un ecclésiastique très orthodoxe ; je ne sais mieux ne dépasse pas aux autres ce titre qu'on ne peut leur contester que par des sophismes populaires et des vues nouvelles et étranges. Avec prix, je rentre avec vous dans la voie où marche pendant douze ans. Vous parlez de mes *longues lettres*, pour remettre le lit avec joie, et j'ai la force coulante que nous irons un jour tous et l'autre dans un lieu où nous aurai pris vide des longtemps, recevoir la récompense réservée aux serviteurs fidèles et aux défenseurs de la vérité.

Je suis avec les sentimens d'affection et de haute estime que je vous ai témoignés depuis d'assez longues années.

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

C. Hir, évêque de Chartres »

—Un lit dans le *Journal du Havre* du 5 aout :

« Nous recevons communication de la lettre suivante, écrite à MM. Monod frères et C., de notre ville, par MM. Daviller frères, Sanson & Cie, qui sont une filature à Ginors, département de l'Eure :

« Nous venons de faire une découverte étrange, et qui mérite que les incendies tiennent souvent à bien peu de chose. Dans une partie de 475 balles de coton achetée en mai dernier au Havre, et livrée par le navire *John Hancock* (numéro de 911 balles), nous venons de trouver, aujourd'hui, dans une des balles, une boîte d'allumettes chimiques placée entre le coton et la toile d'emballage ; ce qui nous considérons comme plus dangereux que si elle avait été placée à l'intérieur, ou en cas d'explosion des allumettes, le feu aurait été étouffé, tandis que, si elle avait mettre placées immédiatement dessous la toile pouvaient être enflammées par le moindre choc.

« Un grand malheur aurait donc pu arriver, soit dans la filature, soit dans le magasin. Les allumettes sont évidemment américaines, comme l'indiquent la boîte et l'imprimé qui la recouvre. Il est certain, pour nous, que la position qu'occupait la boîte, qu'elle a été placée ainsi en Amérique, et n'aurait pu l'être ici après coup. Il nous semble que ce serait chose utile que vous avertissiez l'expéditeur de ce fait afin qu'il en informe ses correspondans et en agisse en conséquence. »

—On écrit de Malaga (Espagne) le 26 juillet :

« Les vignes, sur tous les points de notre province, ont été attaquées d'une maladie terrible, qui consiste en une espèce de tissu lignieux, dont les fils sont aussi déliés que ceux d'une toile d'araignée, et qui enveloppe tout le cep depuis la racine jusqu'au sommet ; les feuilles se sont desséchées et racornies ; les raisins ont pendu leur jus, et leur peau s'est noircie et retirée, de manière que tout ce qui reste du raisin se trouve réduit à la grosseur d'un petit pois.

« Cet événement, dans une contrée comme la nôtre, dont la principale industrie est la culture de la vigne, a toute la gravité d'une calamité publique, et non seulement la récolte des vins est perdue pour cette année, mais peut-être aussi celle des années suivantes, parce que les ceps qui ne sont crevassés et se trouvent sans sève ce qui fait craindre qu'ils ne soient réellement morts. »

Tony Johannot.

M. Tony Johannot, dont on dit qu'il déplore la mort prématurée, a été inhumé au cimetière Montmartre, dans un caveau où reposaient déjà ses deux frères, Charles-Emile et Alfred, qui, artistes comme lui, ont été frappés comme lui dans toute la force de l'âge et du talent. Dans la foule d'élite qui se pressait autour du cercueil, on remarquait MM. Isabey, Meissonier, Diaz, Gérard, Dantan aîné, Dantan jeune, Bertall, Adrien Feard, Gérard, Rouet, Henri Monnier, Penrailly-Lhardon, Travies, Lepaulo, Dubigny, Chenevrière, d'Auzats, Decaisne, Gosset, de Lariboisière, Passeron, etc. Un pasteur protestant a prononcé les dernières prières sur la tombe du défunt.

Tony Johannot était né en 1803, à Offenbach, d'une famille d'Autonay réfugiée dans la Hesse après la révocation de l'Edit de Nantes. Il apprit d'abord l'état de graveur, et, sous la restauration, il exécuta, avec son frère Alfred, les vignettes et culs-de-lampe des belles éditions de Walter-Scott, de Cooper et de lord Byron. Il a reproduit au burin, d'après Ary Scheffer, les *Enfans grecs*, et d'après Gérard, le portrait du général Foy.

Tony, au début dans la peinture qu'en 1830, et il composa une foule de petits tableaux de genre dont nous ne voulons pas exagérer la valeur, mais qui ont recommandé par le goût, la grace et l'élégance. Nous mentionnerons spécialement un soldat buvant à la porte d'une hotellerie, le Seducteur surpris, Mima et Brenda sur le bord de la mer, une Jeune paysanne, Deux femmes à la fenêtre, la Sieste, les Braconniers, le Sort, l'Enfance de Duguesclin, la mort de Julien d'Avesnel, le Retour de la Montagne, les Contrebandiers espagnols, le Fleuve Scamandre, une Halte après une chasse au faucon.

Un d'une Etudes saisie avec son frère, dont il partagerait les travaux. Tony terminé en 1840 un tableau qu'Alfred avait ébauché : l'Embarquement d'Elisabeth d'Angleterre à Kenilworth.

Le talent de Tony Johannot ne fut pas méconnu et lui valut les encouragemens du pouvoir. En 1834, le duc d'Orléans lui commanda le Mort de Duguesclin ; en 1835, le duc de Joinville lui acheta une Scene tirée de l'histoire d'Ecosse, le duc de Montpensier, trois autres tableaux. On le chargea d'exécuter pour le musée de Versailles plusieurs toiles importantes, telles que la Bataille de Rosebecque, la Bataille de Zurbano (811) ; Louis VII forçant le passage de Mésudre (1148) ; la Reine Victoria au château d'Eu. Le ministère de l'intérieur lui avait commandé, en 1850, la Mort de saint Paul. Parmi ses œuvres capitales, Tony Johannot est moins connu comme peintre que comme dessinateur. C'est au dessin, dans *Illustrations* modernes. Toutes les bibliothèques convenablement pourvues possèdent des éditions de Molière, de Don Quichotte, des Evangiles, de l'Imitation de Jésus-Christ, de Paul et Virginie, et les types variés dont il a enrichi les *Français*. En 1844, il grava à l'eau-forte son propre dessin pour les illustrations de Molière et le *Werther* de Goethe ; on lui a son chef-d'œuvre. On a fait autrement, mais on n'a pas fait mieux.

Tony Johannot achevait une édition [illegible] des œuvres de George Sand, et préparait une Suite de dessins pour les œuvres complètes de Victor Hugo. La veille de jour de sa mort, après avoir achevé de mettre sur bois un type de cavé de campagne pour le roman de George Sand, il alla au cercle des Arts. En rentrant, il se sentit pris d'un étourdissement. Il chancelait. Il ne voyait plus. Il exprima la crainte de devenir aveugle et de ne pouvoir terminer son tableau de *Rolli et Bous*, qu'il regardait comme devant être son chef d'œuvre. On appela son médecin, M. Gaston Godinot, qui l'avait déjà sauvé en 1846 d'une dangereuse maladie de poitrine ; mais une hémorragie cérébrale s'était déclarée, et Tony Johannot expira à deux heures du matin. Il était trente et un ans à peine, et avait un talent qui pour l'ingénuité de son caractère.

On lit dans le Daily News du 6 août :

"Mercredi soir, M. Victor Hugo est parti de la station de Waterloo pour se rendre à Jersey par le chemin de fer et le bateau à vapeur. Il a passé trois jours à Londres. Invité par le gouvernement belge à quitter la Belgique, où il avait cherché un refuge, il était arrivé, lundi dernier, à Londres. Il avait pris un logement dans une chétive taverne de Queen-Street, Windmill-Street, appelée l'hôtel de Normandie. Pendant son court séjour à Londres, M. Victor Hugo, contrairement à beaucoup d'autres réfugiés politiques, paraissait vouloir éviter l'attention publique plutôt que d'appeler sur lui la sympathie. Il a dit à quelqu'un qui l'a rencontré dans la rue, et qui le reconnaissait, qu'il était venu en Angleterre pour se mettre à l'abri de l'hospitalité. Il a dit à quelqu'un